

Grenelle 2 : Refonte de l'environnement des publicités et des enseignes

OBJECTIFS

- Connaître les divers outils réglementaires applicables
- Appliquer la réforme sur la fiscalité
- Définir les emplacements autorisés
- Savoir instruire et contrôler la demande d'implantation
- Gérer les moyens de sanction et de suppression des dispositifs irréguliers

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Analyse des textes et de la jurisprudence
- Travail sur des cas pratiques fournis par les stagiaires

PUBLIC

Services aménagement, urbanisme, police des affaires générales, développement économique des mairies.

DATES :

PARIS > 26-27 JANVIER 2012

> 22-23 NOVEMBRE 2012

MONTPELLIER > 9-10 FÉVRIER 2012

DURÉE : 2 jours

TARIF : 1 020 euros HT

PROGRAMME

L'objectif environnemental

- Régime de police et proportionnalité
- Opposabilité

La publicité

- Définition : l'objet
- Les autres réglementations emportant dérogations
- Le critère de visibilité
- Le support provisoire

La dérogation de la publicité d'opinion

Le règlement local de publicité

- Zonage et procédure d'adoption
- Les lieux d'interdiction de toute publicité
- Les conditions d'installation de la publicité : formes et aspects
- Le contrôle de la réglementation : Déclarations et autorisations préalables

Enseignes & Préenseignes

Publicité et sécurité routière

- Le contentieux des procédures administratives
- Le contentieux répressif

La fiscalité de l'affichage publicitaire TLP